

**Ordonnance
sur l'allégement douanier selon l'emploi
(Ordonnance sur les allègements douaniers, OADou)**

Modification du 28 juin 2002

*Le Département fédéral des finances
arrête:*

I

L'annexe à l'ordonnance du 20 septembre 1999 sur l'allégement douanier selon l'emploi¹ est modifiée comme suit:

Modification du taux du droit

No du tarif	Taux actuel	Remplacer par
1008.9029	10.—	11.50

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

28 juin 2002

Département fédéral des finances:
Kaspar Villiger

¹ RS 631.146.31